

d'aptitude physique, ont terminé le Xe cours ou l'équivalent, et sont âgés de 18 à 25 ans. Les hommes qui ont certains métiers particuliers sont acceptés jusqu'à l'âge de 35 ans.

Force de réserve.—La Force de réserve constitue la base d'organisation d'une armée en campagne en cas d'urgence avec un effectif prévu d'environ 180,000 militaires de tous grades employés en service discontinu et soumis à un entraînement militaire annuel.

Réserve supplémentaire.—La Réserve supplémentaire doit comprendre des unités et des listes d'hommes requis en cas de mobilisation pour compléter l'organisation de l'Armée. Ces effectifs ne doivent pas être soumis à l'entraînement militaire annuel, bien qu'ils n'en soient pas écartés.

Corps-école d'officiers canadiens.—Le C.E.O.C. est le quatrième élément de l'Armée canadienne et il est responsable de la formation d'élèves-officiers en temps de paix et de guerre; le personnel est soumis aux mêmes obligations de service militaire que les autres parties de l'Armée.

Corps de cadets du Canada.—Le Corps de cadets comprend des officiers de l'Armée canadienne, servant à un titre comparable à celui des officiers de la Force de réserve, et fournis en vue d'administrer et d'entraîner le Corps de cadets autorisé des Cadets de l'Armée royale canadienne à travers le Canada.

Milice de réserve.—La Milice de réserve fournit des unités pour l'exécution de devoirs de sécurité domestique que la Force de réserve ne pourraient remplir.

D'autres établissements de formation et d'entraînement viennent s'ajouter à l'Armée canadienne sans toutefois en faire partie intégrante, comme a) des corps de cadets officiellement autorisés, b) les associations et clubs de tir officiellement autorisés, c) les centres de formation que le ministre peut autoriser de temps à autre, et d) le Collège militaire royal.

Statistiques de l'Armée canadienne.—Les nominations, engagements et enrôlements de l'Armée canadienne par province, de 1939 à 1945, sont donnés au tableau I. Le nombre de libérations de l'armée active de temps de guerre, du 1er mai 1945 au 31 décembre 1946, est de 407,212 (service général), 54,467 (en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales), 14,532 (Service féminin de l'armée), soit un total de 476,211 libérations dont 284,800 en 1946.

1.—Nominations, engagements et enrôlements de l'Armée canadienne, par province, 1939-1945

| Province | Service général ¹ | Mobilisation des ressources nationales | Service féminin de l'armée | Total |
|----------------------------|------------------------------|--|----------------------------|----------------|
| | nomb. | nomb. | nomb. | nomb. |
| Ile du Prince-Edouard..... | 5,968 | 373 | 220 | 6,561 |
| Nouvelle-Ecosse..... | 42,461 | 2,641 | 1,295 | 46,397 |
| Nouveau-Brunswick..... | 32,025 | 3,693 | 982 | 36,700 |
| Québec..... | 94,642 | 44,015 | 2,171 | 140,828 |
| Ontario..... | 243,457 | 23,822 | 7,508 | 274,787 |
| Manitoba..... | 42,488 | 5,962 | 1,750 | 50,200 |
| Saskatchewan..... | 44,200 | 8,135 | 2,140 | 54,475 |
| Alberta..... | 44,640 | 8,180 | 1,896 | 52,716 |
| Cotombie-Britannique..... | 52,641 | 5,745 | 2,539 | 60,925 |
| En dehors du Canada..... | 5,912 | 7 | 1,117 | 7,036 |
| Totaux..... | 608,434 | 100,573 | 21,618 | 730,625 |

¹ Y compris 57,463 transferts du groupe de la loi sur la mobilisation des ressources nationales au service général.